



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Réfection du Croissant des Trois-Lacs et du chemin du Lac de la Montagne-Noire

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

La Municipalité de Lantier désire obtenir des soumissions pour la réfection du Croissant des Trois-Lacs (1120 mètres) et du chemin du Lac de la Montagne-Noire (100 mètres). Les travaux comprennent des travaux de fondation granulaire en MG-20, la pose d'enrobé bitumineux ESG-14 en couche unique, le rechargement des accotements et des entrées privées en MR-7, la pose d'enrobé bitumineux ESG-10 pour les entrées privées ainsi que le marquage de la chaussée.

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.gouv.qc.ca). Les documents seront disponibles à compter du 16 mars 2026 et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit à : Alexandre Demers-Forgues, 474 rue de la Madone, Mont-Laurier (QC) J9L 1S5 ou par courriel à l'adresse suivante : ademers-forgues@equipelaurence.ca

Les soumissions et tous les documents exigés aux documents d'appel d'offres, dont une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission, valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, doivent être déposés, sous enveloppe scellée adressée à la Municipalité de Lantier au 118 Croissant des Trois-Lacs, Lantier (QC) J0T 0B8, au plus tard à 10h00 le 9 avril 2026. Elles seront ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 10h01. Le nom et l'offre de chacun des soumissionnaires sont déclarés à haute voix et le plus bas soumissionnaire n'est désigné qu'à titre provisoire, sous réserve de l'analyse de la conformité des soumissions et de la vérification des calculs des bordereaux.

Advenant que l'ouverture des soumissions ait lieu durant une période où des mesures d'urgence gouvernementales interdisent la tenue d'une ouverture publique, toutes les soumissions reçues de soumissionnaires éligibles sont ouvertes par le Maître de l'ouvrage ou son représentant, en présence d'au moins un témoin qui n'ont aucun intérêt dans le contrat et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, aux date, heure et lieu mentionnés. Un enregistrement audiovisuel de la séance d'ouverture des soumissions sera rendu disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ou proposé aux soumissionnaires invités avant l'octroi du contrat.

La Municipalité de Lantier ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à LANTIER

DONNÉ à Lantier ce 16^{ième} jour de mars de l'an deux mille vingt-six

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier